



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-15795>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 24-15795

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Communauté de Communes Aunis Sud

**Correspondant :** M. Le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud

**Adresse :** 45 avenue Martin Luther King, 17700 SURGERES

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0546072233

**Courriel :** [correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com)

**Adresse internet :** <http://www.aunis-sud.fr>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.marches-publics.info>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Création, conception et impression du journal communautaire pour 6 numéros

**Lieu de livraison :** Communauté de Communes Aunis Sud - 45 Avenue Martin Luther King, 17700 SURGERES

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** L'ensemble des lots sera attribué à un seul opérateur économique ou un groupement avec mandataire solidaire. Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Le journal est un support d'information et de communication qui doit permettre de faire comprendre à la population ce que fait la Communauté de Communes Aunis Sud

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

35 mois à compter de la notification du marché.

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 04/03/2024 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024-SR-01

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Type de marché de Fournitures : Code NUTS : FRI32 Lot 1 - Création, conception graphique du journal communautaire Lot 2 - Impression du journal communautaire Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Documents payant : NON Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON Références du ou des projet(s) et / ou programme(s) : Marchés réservés : NON Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Poitiers, 15, rue de Blossac, Hôtel Gilbert, BP 541 86020 Poitiers Tél : 0549607919 Fax : 0549606809 Mel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

## Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

- **Lot(s) 1** - Création, conception graphique du journal communautaire Création, conception graphique du journal communautaire
- **Lot(s) 2** - Impression du journal communautaire Impression du journal communautaire

## Section 14 - Informations complémentaires

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/02/2024